

niquer cette déclaration à son exc. M. le baron de Sprengtporten, ambassadeur de Suede, & de l'envoyer également à Stockholm à M. le comte de Reventlau, pour la remettre au ministère de S. M. Suédoise.

*Du département des affaires étrangères à Copenhague, ce 19 Août 1788. (Signé) Bernstorff.*

Le comte de Bernstorff a en même tems remis à tous les ministres étrangers, résidant à Copenhague, la note suivante, qui accompagnait la précédente.

C'est par les ordres du roi, mon maître, que j'ai l'honneur de vous communiquer une copie de la déclaration, remise aujourd'hui à M. l'ambassadeur de Suede. Sa Maj. ambitionne le suffrage de l'Europe & particulièrement des cours, à qui elle est liée par des traités, qu'elle respecte & qu'elle chérit; & avec qui elle partage cet esprit de modération & de paix, qui caractérise dans ce siècle éclairé les souverains, qui en font l'ornement. Sa Maj. s'oumet avec plaisir & avec confiance sa conduite & ses principes à leur jugement. Elle doit leur abandonner à présent ces moyens de conciliation, dont elle-même n'en a négligé aucun, mais qui ne sont plus dans son pouvoir : elle leur répète à tous & à chacun en particulier, qu'elle s'y prêtera avec tout l'empressement possible, & qu'elle justifiera par ses démarches les principes, qu'elle avoue, & selon lesquels elle consent & consentira toujours à être jugée.

*A Copenhague, ce 19 Août. 1788. (Signé) Bernstorff.*

En même tems la cour a fait déclarer à M. le baron de Sprengtporten, ambassadeur de Suede, „ qu'elle a résolu de donner à la Russie les secours promis par les „ traités dans le cas d'une agression, parce „ que les propres démarches de S. M. Suédoise ne lui permettent pas de considérer „ sous un autre point de vue l'interruption de